Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 24 (1910)

Heft: 4

Artikel: Notices généalogiques sur la famille de Vevey (v. Vivis)

Autor: Vivis, G. v.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746485

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ledit fied liege et noble, nonobstant que du coste paternel ne soyent reputes nobles, et ce tant de grace specialle que pour la somme de cent f(lorins) pp (petite) monnoye de Savoye pour les lod et soufferte dudit suppliant a nous promptement payee speciffiee au compte que rendons a nosdits seigneurs, et en oultre pour et soubz la cense annuelle et perpetuelle de demy livre de cyre de nouveau a raison de la presente assouffertation imposee sur ledit four oultre une aultre livre de cyre de cense ancienne payable l'une et l'aultre par lesdits freres et les leurs predits a la forme du quernet surce rendu au jadis prince de Savoye es mains de Quiodi commissaire des Clefz par nobles Francois et Nicolas de sainct Saphorin freres, saufz en ce les aultres droitz de nosdits seigneurs et ceulx d'aultruy. Faict et passe a Berne soubz nostre seel pendant et le signet du commissaire general de nosdits seigneurs, ce xii juing l'an mil cinq cens soixante cinq».

Notices généalogiques sur la famille de Vevey (v. Vivis).

Par G. v. Vivis.

Jean de St. Saphorin, seigneur du dit lieu, et son frère François cédèrent à la commune de Rances (Reconnaissance du 6 févr. 1507 (1508) leur four au milieu du village de *Rances* contre le payement d'un cens annuel d'une coupe à 2 quarterons de froment, mesure des Clées, par foyer. Le four passa par Jeanne-Louise, fille de Pierre de St. Saphorin, femme de Jean Mayor de Lutry, seigneur de Mézière, à ses enfants, François, Antoine, Marie et Anne Mayor de Lutry. Le 14 sept. 1539 François Mayor de Lutry vend sa part, pour le prix de 350 fl. pp., à son beau-frère *Guillierme de Vevey,* époux de Marie Mayor de Lutry. Selon la reconnaissance de la commune de Rances du 19 juin 1552, Guillierme de Vevey possédait le four en entier. Dans le partage des biens de feu Guillierme de Vevey, du 9 février 1582, chacun de ses 6 fils en reçoit sa part. La sizième, de feu François de Vevey, fut héritée par son frère André, qui en possédait de cette manière un tiers. La part d'André fut plus tard achetée par son demi-frère Jean de Vevey. Madeleine de Vevey, fille du prédit Jean, apporta à son mari Etienne Bourgeois, de Grandson, la moitié du four. Jusqu'a l'abolition des droits féodaux, le four de Rances resta, indivis par moitié dans les familles de Vevey et Bourgeois de Peney (Reconnaissance du 12 juillet 1684). Lors de l'insurrection des „Bourla papay“ les habitants de Rances allèrent, le 13 mai 1802, à Valeyres devant la maison de Louis Bourgeois, ancien châtelain des Clées et le forcèrent de leur livrer les parchemins concernants le four de Rances. Les réclamations de Louis de Vevey de Bussy, Alexandre de Vevey et Louis Bourgeois auprès de la chambre administrative de Lausanne n'eurent pas de succès. Le four de Rances rapporta en 1796, 22½ sacs à 8 quarterons de froment et 6 francs d'argent de Berne. (Archives de la famille de Vevey.)

Les «annales d'Estavayer», comme auparavant le «Dictionaire de la noblesse de France» par de la Chesnaye-des-bois, tome XII, et Leu racontent, que le famille de Vevey était originaire de Moudon. C'est une erreur, bien que les prénoms

soient les mêmes et que les archives de la famille contiennent un certain nombre de documents concernants les de Vevey-Moudon. Ces parchemins parvinrent probablement à la famille de Vevey par héritage des St. Saphorin. Catherine de Vevey-Moudon était la femme de Claude de St. Saphorin (Martignier: Vevey et les environs dans le moyen âge). Andrée, fille de Pierre de St. Saphorin, mariée en 1511 à Pierre Peytral dit Vandelli, de Morges et en 1528 à Humbert de Lutry, fut la tante de Marie Mayor de Lutry, femme de Guillierme de Vevey. En 1465 Antoine Planchet et Pierre Vandelli alias de Croix, grand-père maternel de Pierre Peytral dit Vandelli, achètent un cens de la famille de Vevey-Moudon.

Dans *le Vully* vivait au XIVe siècle, d'après les documents des archives de la famille de Vevey et les archives cantonales de Fribourg, une famille *de Vevey*. J'ai à ajouter, que les archives du canton de Vaud n'ont pas encore été consultées et je remercie d'avance pour toutes communications que l'on voudra bien me faire à ce sujet. Les premières traces sont les suivantes: Mermette veuve de Mermet dit Bernard, habitant à Estavayer, fait en cette ville le 10 août 1349 un testament en faveur de son neveu Othonin fils de feu Rolet de Vevey (Archives du couvent des Dominicaines à Estavayer. C. chapelles nº 7). Guilliaume de Grandson, chevalier, seigneur de St. Croix et d'Aubonne déclare le 23 novembre 1384, qu'il a annexé à sa grande dîme de Cudrefin une certaine partie de cette dîme que Perrot dit Mayor, autrement Perroctier et Othonin dit de Vevey, bourgeois de *Cudrefin* percevaient. Cette part de dîme s'appelait «dîmes des pâquiers» ou «dîmes des mayors». En compensation Guilliaume de Grandson leur accorde un cens annuel et perpétuel de 2 muids de froment, mesure de Cudrefin sur la dîme de Cudrefin. D'après une reconnaissance du 24 mai 1500, Uldriset de Vevey, de *Montet sur Cudrefin,* fils de feu Othonin, fils de feu Jean de Vevey, de Montet sur Cudrefin, et Guillierme de Vevey, bourgeois de Cudrefin, fils de feu Guillerme, fils du dit feu Jean de Vevey, tant en son nom propre et comme tuteur des enfants (Pierre et Guillierme) de feu Pierre de Vevey de Montet sur Cudrefin, fils du déjà nommé feu Jean de Vevey, déclarent qu'ils possèdent encore par indivis leur part de ce cens de 2 muids de froment. Le 8 mars 1409, Guillierme de Vevey, bourgeois de Cudrefin, comme tuteur des enfants de feu son frère Pierre de Vevey, de Montet sur Cudrefin, accense à Gillonet Berjoin de Vallamand un morcel de vigne rière Mur «en Biaudaz», près de Guévaux. Dans le partage des biens de feu Guillierme de Vevey le 9 février 1582, cette vigne fut héritée par son fils André.

Le 16 novembre 1445 et le 5 octobre 1452, apparait Jean de Vevey dit Othonin, du conseil et syndic de *Cudrefin, Montet et Pégrand.* Il est mort avant le 13 avril 1470 et avait 4 fils selon le testament de son fils Pierre du 16 mai 1497: Othonin (mort avant 1497), Guillierme 1470 (mort avant 1497), Jean 1497 et Pierre qui fait le testament (mort avant le 15 mai 1500). La femme de Pierre s'appelle Isabelle Voucheret d'Estavayer. Le 9 novembre 1502 elle est la femme de Guillaume de Treytorrens de Cudrefin et le 8 février 1514 elle fait un testament en faveur de ses enfants du premier et second lit. *Pierre* est la souche des *de Vevey d'Estavayer,* tandis que la descendance de ses frères, les «*de Vevey dit*

Othonin», est restée dans le Vully, où elle s'est éteinte au XVIIIe siècle. En même temps s'éteignait une autre branche, les «*de Vevey dit Perrin*» (Reconnaissance du 30 octobre 1516; Jean de Vevey alias Ramus dit Perrin, fils de feu Jean de Vevey alias Ramuz, fils de feu Pierre de Vevey de Salavaux et Bellerive.). La famille de Vevey possédait au XVe siècle des biens à Cudrefin, Montet, Lugnorre, Mur, Constantine et Montmagny.

Guillierme de Vevey, fils de Pierre et d'Isabelle Voucheret, est la souche des *de Vevey à «Estavayer»*. Il est mentionné pour la première fois dans le testament de son père (1497), et s'établit à Estavayer avant 1514 (Testament de sa mère), probablement au moment de son premier mariage. Il mourut entre le 9 décembre 1573 et le 19 janvier 1574. De 1520-1522, il fut syndic et en 1547 conseiller d'Estavayer; en 1530 châtelain de Delley. Il acheta beaucoup de biens et cens à Estavayer depuis 1514, Grandcour 1517, Rueyres-les-Prés 1523, Bellerive 1525, Bussy 1526, Forel 1528, Cudrefin 1534, Morens 1534, Mur 1535, Constantine 1540, Vaumarcus 1543, Morges 1546, Gorgier 1557 et Sauges 1561. Le 30 novembre 1522, il vend une partie de ses biens à Cudrefin à Pierre Vallier du Landeron. Dans la laudation de cette vente du 1er juillet 1523 par Marguerite de Savoie, il est nommé pour la première fois «noble». Il fut marié trois fois:

Io Avant 1514 (Testament de sa mère) avec Marie Musard, d'Estavayer, morte avant 1521, fille de Girard Musard et de Jeanne. Il eut d'elle les enfants:

1. Isabelle, 1529, † 1587. Sœur Susanne-Thomasette au couvent des Dominicaines à Estavayer. Prieure en 1553.

2. Claude, 1529, mineur 1533, mort avant 1559.

IIo Hélène Griset, d'Estavayer, fille de Jean et de Margeurite de Mont. Contrat de mariage du 29 juin 1521; elle teste le 27 janvier 1531. Il eut d'elle les enfants:

3. Sébastianne, 1531, morte après 1592. Femme d'Anselme Thomasset, Mayor d'Agiez en 1549, veuve en 1555, femme de François de Gland en 1558.

4. Jean, 1531, † 1592, lieutenant d'avoyer d'Estavayer, avait épousé avant 1572 Marguerite Truffin et vers 1590 Catherine Gottrau. Parmis ses enfants: «Thomas von Vivis, Junker Hansen zu Stäffis gesessen Sohn» fut reçu bourgeois de *Soleure* 1579. Il fut la souche d'une branche soleuroise, éteinte dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Madeleine de Vevey, mariée vers 1586 à Etienne Bourgeois, de Grandson.

IIIo Marie Mayor de Lutry, fille de Jean et de Jeanne-Louise de St. Saphorin. Contrat de mariage du 3 août 1533; elle teste le 12 octobre 1576. Il eut d'elle les enfants:

5. Michel, 1560, mort entre 1592 et 1595. Sa femme est Guillauma de Pontherose, 1562-1595. Branche éteinte. Parmi ses filles est à mentionner Susanne, femme d'André de Neuchâtel-Vauxmarcus (1563-1598), puis d'Adam de Pierrefleur, d'Orbe (Contrat de mariage 1605).

6. André, 1562, mort entre 1592 et 1594. Bourgeois de *Fribourg* en 1582. Sa femme Esther Garmiswyl, 1586-1611, fille de Hans et de Ca-

therine Grigolet. En 1586, son nom fut mentionné pour la première fois en allemand «Andres von Vivis, Edelknecht». «Junker Carli von Vivis, wyland des Edlen, vesten Junkers Andressen von Vivis, unsers gewesenen Burgers seligen ehelicher Sohn» (Mannrecht 1630) fut reçu bourgeois de *Soleure* 1630. Il est la souche des *«von Vivis» de Soleure.*

7. Antoine, 1562. Il teste le 4 février 1623; mort avant le mois de mai 1624, conseiller d'Estavayer en 1593. Il se marie deux fois: 1° avec Anne Catellan, fille de Claude et de Clauda Périsset, veuve de Louis de Pontherose, dont il n'eut que des filles (Contrat de mariage 1564); elle teste en 1577. 2° avec Françoise Maillardoz, fille de Pierre et de ..... de St-Maurice, veuve de Benoit Grand (Contrat de mariage 1578). Son fils du second lit, «noble et prudent Tobie de Vevey», fut reçu gratuitement comme bourgeois de *Fribourg* 1602. Il est la souche des *«de Vevey» d'Estavayer.*

8. François, 1562, † 1579. Sa femme est Bernardine de Pontherose. Branche éteinte.

9. Claude, 1567, mort avant 1574. Sa femme est Marie Perret. Branche émigrée en *France.* Eteinte (?).

Voilà les indications sur les personnes nommées dans l'assouffertation de 1564.

Il reste encore à dire quelques mots des archives de la famille de Vevey. Plus d'un millier de documents furent gardés par la branche éteinte des de Vevey de Bussy. A côté de cette collection il y en avait encore deux autres, mais plus petites. Par inattention la grande collection fut perdue par la famille et plus tard partagée en deux. L'une de ces parties fut vendue en 1903 à un brocanteur. A l'exception d'une dizaine de documents qui furent réunis aux archives cantonales de Fribourg, le reste fut acquis par la famille de Vevey et réuni à une des petites collections. La seconde petite collection fut détruite il y a 60 ans. On employait les parchemins de celle-ci pour couvrir des pots à confiture.

Ein Falck-Becher.

(Hiezu Tafel XVII).

Wer in der recht umfangreichen Literatur über Baden im Aargau blättert, wird bedauern, dass nur wenige von den vor hundert Jahren zumeist noch erhaltenen Spuren jener wappenfreudigen Zeit übrig sind, wo die Abhaltung der Tagsatzungen die kleine einstige Reichsstadt an der Limmat zum Mittelpunkte eidgenössischen Lebens machte.

Von den wenigen Zentren, wo sich dieses gesellige Leben, und damit der heraldische Schmuck verdichtete, interessiert uns hier zumeist der „Hintere Hof“, ein einst habsburgisches, dann eidgenössisches Erblehen, das damals, neben dem „Stadhof“, bedeutendste und vornehmste der dortigen „Kuretablissements“. Barth. Fricker erzählt Seite 393 f. seiner „Geschichte der Stadt und